



# Zhejiang Ganghang Solar Technology

Garantie mondiale limitée pour les modules photovoltaïques

**Maysun Solar - GARANTIE - 004**

**Version: 2023 - 09**

# CATALOGUE

<b>1. Garantie limitée de 15 ans sur les produits: réparation, remplacement ou compensation-----</b>	<b>3</b>
<b>2. Garantie limitée de 25 ans sur la puissance de crête: réparation, remplacement ou compensation-----</b>	<b>4</b>
<b>3. 30+30 ans de garantie limitée sur les produits et de garantie limitée sur la puissance de crête: réparation, remplacement ou compensation des modules à bi-verre-----</b>	<b>6</b>
<b>4. Exclusions et limitations-----</b>	<b>9</b>
<b>5. Acquisition de la garantie et processus d'acquisition-----</b>	<b>11</b>
<b>6. Clauses de limitation de la responsabilité-----</b>	<b>12</b>
<b>7. Force majeure-----</b>	<b>13</b>
<b>8. Transférabilité-----</b>	<b>13</b>
<b>9. Clauses séparables-----</b>	<b>14</b>

Zhejiang Ganghang Solar Technology Co, Ltd. (ci-après dénommée "Ganghang Énergie" ou "Maysun Solar") fournit une garantie limitée aux les clients finaux, aux distributeurs désignés et aux clients OEM (ci-après dénommés "clients") des modules solaires photovoltaïques au silicium cristallin de Ganghang (ci-après dénommés "produits" ou "modules").

## **1. Garantie limitée de 15 ans sur les produits: réparation, remplacement ou compensation**

Sur la base des exceptions et des limitations stipulées dans la clause 4 de cette garantie, Maysun Solar garantit ses modules en verre simple dans des conditions normales d'application, de fonctionnement, d'utilisation, d'installation et d'entretien: à partir de la date de livraison du produit à la date d'achat direct au client ou dans les 15 ans (ci-après dénommée la "période de garantie limitée du produit ") à partir de la date d'expiration de la période de 3 mois (la première des deux étant retenue) (ci-après dénommée la "date de début de la garantie ") (ci-après dénommée la "période de garantie limitée du produit "), il n'y aura pas de matériaux suffisants pour affecter la performance du module et/ou de problèmes de produits défectueux pour des raisons de processus. Si pendant la période de garantie limitée des produits susmentionnés, les modules présentent des matériaux suffisants pour affecter la performance du module et/ou des problèmes de processus, Maysun Solar négociera avec les clients et décidera de choisir l'un des remèdes suivants en fonction du type de problèmes liés aux défauts du produit:

- ① **Réparer** des modules défectueux, ou
- ② **Rémettre** des nouveaux modules ou ses composants pour des modules défectueux, ou
- ③ **Compenser (rembourser)** la valeur marchande raisonnable des modules défectueux au moment de la réclamation (ci-après dénommée individuellement ou collectivement "garantie limitée du produit"):

Dommmages dans les 5 ans suivant l'achat selon le prix d'achat original émis par Maysun Solar et ses filiales à l'étranger \* 5% de frais de dépréciation par an.

## **2. Garantie limitée de 25 ans sur la puissance de crête: réparation, remplacement ou compensation**

Selon les conditions et exclusions suivantes, Maysun Solar garantit que dégradation de la puissance des modules à cristal unique sera de 2,5% au cours de la première année à compter de la date de début de la garantie, et que dégradation annuel moyen de la puissance ne sera pas supérieur à 0,50% de la deuxième année à la 25<sup>e</sup> année. À la fin de la 25<sup>e</sup> année, la puissance réelle du produit n'est pas inférieure à 85,5% de la puissance nominale.

En cas de garantie par le fournisseur contre le client que les produits ne sont pas couverts par cette garantie, si le fournisseur détermine que le défaut est causé par les problèmes de matériel ou de processus du fournisseur, ou s'il est déterminé que la partie responsable est le fournisseur après essai par un institut de test tiers choisi conjointement par le client et le fournisseur dans le cas de la demande de le client, le fournisseur a le droit de négocier avec le client et de fournir une compensation au client en choisissant l'une des solutions suivantes:

- ① **Réparation:** Le fournisseur détermine le plan de maintenance et répare les produits défectueux;
- ② **Remplacement:** Le fournisseur fournit des produits gratuits pour remplacer les produits défectueux ou fournit des produits supplémentaires pour compenser la différence de puissance entre la puissance d'essai réelle et la puissance garantie des produits défectueux, et fournit une livraison gratuite au lieu de livraison au moment de la vente initiale, à l'exclusion des primes d'assurance des produits, des tarifs d'importation et d'exportation qui doivent être payés pendant le transport, et de tous les coûts encourus en raison du manque de coopération du client, tels que les frais de stockage, les frais de surestarie, etc.

③**(Compensation) Remboursement:** Remboursement de la différence de valeur correspondant à la différence entre la puissance de sortie réelle des produits défectueux et la puissance garantie:

Le prix de la facture d'achat originale (prix par watt) fourni par Maysun Solar et ses filiales \* (somme de la puissance de garantie théorique restante - puissance de sortie réelle):

**Avis:**

Si la facture d'achat originale ne peut être fournie, le prix du marché actuel sera payé, sinon le prix d'achat original sera calculé.

Lors de la mesure de la puissance de sortie réelle, conformément à la norme IEC60904, l'influence de l'incertitude du test doit être prise en compte, et l'écart du test d'incertitude de  $\pm 3\%$  doit être effectué et autorisé, c'est-à-dire que la valeur de garantie de la puissance doit être prise en compte dans la plage des données de mesure.

Les conditions d'essai standard sont les suivantes: qualité de l'air AM1,5, vitesse du vent=0m/s, irradiation 1000W/mètre carré, température de la batterie 25°C.

Les modules réparés ou remplacés conservent la période de garantie initiale, c'est-à-dire que la période de garantie ne sera pas recalculée ou prolongée en raison de la réparation ou du remplacement. Si les modules défectueux ne sont plus produits, ne peuvent plus être fournis ou ont été retirés du marché, le fournisseur a le droit de fournir des modules similaires en remplacement des modules défectueux, mais les performances des nouveaux modules ne doivent pas être inférieures aux performances initiales des modules défectueux.

Pour les modules défectueux ou mis au rebut, le client doit éliminer le produit à ses propres frais, conformément aux réglementations locales applicables en matière d'élimination des déchets électroniques sur le lieu du projet, à moins que le fournisseur n'ait donné son accord ou que le

produit ne soit récupéré conformément à la loi. Si le fournisseur décide ou est tenu par la loi de reprendre ces produits défectueux, la propriété des produits concernés appartient au fournisseur. En outre, le client ne vendra pas, ne retravaillera pas et ne réutilisera pas les produits remplacés sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite expresse du fournisseur.

### **3. 30+30 ans de garantie limitée sur les produit et de garantie limitée sur la puissance de crête: réparation, remplacement ou compensation des modules à bi-verre**

Sur la base des exceptions et des limitations énoncées dans la section 4 de la présente garantie, Maysun Solar garantit les séries suivantes de modules à bi-verre:

- ① TwiSun
- ② TwiSun X
- ③ N-TopCon (Sauf MS(500-525)MB-60HR-BB)
- ④ HJT

Défauts du produit qui affectent matériellement les performances du module. Pendant la période de garantie limitée, si les défauts de matériaux et/ou de fabrication du module sont suffisants pour affecter les performances du module, Maysun Solar, en consultation avec le client, décidera de sélectionner l'un des remèdes suivants, en fonction du type de problème du produit défectueux:

- ① **Réparer** le module défectueux, ou
- ② **Remplacer** le module défectueux par un nouveau module ou ses composants, ou
- ③ **Compenser (rembourser)** la valeur marchande raisonnable du module défectueux au moment de la réclamation (ci-après dénommée individuellement ou collectivement "garantie limitée du produit"):

Dommmages dans les 5 ans suivant la date d'achat, calculés sur la base du prix d'achat original émis par Maysun Solar et ses filiales à l'étranger \* dépréciation de 5% par an.

Sous réserve des conditions et exclusions suivantes, Maysun Solar garantit les modules à bi-verre de la série ci-dessus:

Dégradation de la puissance des modules de la technologie PERC de type P ne dépasse pas 2% au cours de la première année à compter de la date de début de la période de garantie. De la deuxième année à la trentième année, dégradation annuel moyen de la puissance ne dépasse pas 0,45%. À la fin de la 30<sup>e</sup> année, la puissance de sortie réelle n'est pas inférieure à 84,95% de la puissance nominale.

Dégradation de la puissance du module cellulaire de technologie TopCon de type N n'est pas supérieure à 1% au cours de la première année à compter de la date de début de la période de garantie. De la deuxième à la trentième année, l'atténuation moyenne annuelle de la puissance ne dépasse pas 0,4%. À la fin de la trentième année, la puissance de sortie réelle n'est pas inférieure à 87,4% de la puissance nominale.

En cas de garantie par le fournisseur contre le client que les produits ne sont pas couverts par cette garantie, si le fournisseur détermine que le défaut est causé par les problèmes de matériel ou de processus du fournisseur, ou s'il est déterminé que la partie responsable est le fournisseur après essai par un institut de test tiers choisi conjointement par le client et le fournisseur dans le cas de la demande de le client, le fournisseur a le droit de négocier avec le client et de fournir une compensation au client en choisissant l'une des solutions suivantes:

- ① **Réparation:** Le fournisseur détermine le plan de maintenance et répare les produits défectueux;
- ② **Remplacement:** Le fournisseur fournit des produits gratuits pour remplacer les produits

défectueux ou fournit des produits supplémentaires pour compenser la différence de puissance entre la puissance d'essai réelle et la puissance garantie des produits défectueux, et fournit une livraison gratuite au lieu de livraison au moment de la vente initiale, à l'exclusion des primes d'assurance des produits, des tarifs d'importation et d'exportation qui doivent être payés pendant le transport, et de tous les coûts encourus en raison du manque de coopération du client, tels que les frais de stockage, les frais de surestimation, etc.

③**(Compensation) Remboursement:** Remboursement de la différence de valeur correspondant à la différence entre la puissance de sortie réelle des produits défectueux et la puissance garantie :

Le prix de la facture d'achat originale (prix par watt) fourni par Maysun Solar et ses filiales \* (somme de la puissance de garantie théorique restante - puissance de sortie réelle):

**Avis:**

Si la facture d'achat originale ne peut être fournie, le prix du marché actuel sera payé, sinon le prix d'achat original sera calculé.

Lors de la mesure de la puissance de sortie réelle, conformément à la norme IEC60904, l'influence de l'incertitude du test doit être prise en compte, et l'écart du test d'incertitude de  $\pm 3\%$  doit être effectué et autorisé, c'est-à-dire que la valeur de garantie de la puissance doit être prise en compte dans la plage des données de mesure.

Les conditions d'essai standard sont les suivantes: qualité de l'air AM1,5, vitesse du vent=0m/s, irradiation 1000W/mètre carré, température de la batterie 25°C.

Les modules réparés ou remplacés conservent la période de garantie initiale, c'est-à-dire que la période de garantie ne sera pas recalculée ou prolongée en raison de la réparation ou du remplacement. Si les modules défectueux ne sont plus produits, ne peuvent plus être fournis ou ont été retirés du marché, le fournisseur a le droit de fournir des modules similaires en

remplacement des modules défectueux, mais les performances des nouveaux modules ne doivent pas être inférieures aux performances initiales des modules défectueux.

Pour les modules défectueux ou mis au rebut, le client doit éliminer le produit à ses propres frais, conformément aux réglementations locales applicables en matière d'élimination des déchets électroniques sur le lieu du projet, à moins que le fournisseur n'ait donné son accord ou que le produit ne soit récupéré conformément à la loi. Si le fournisseur décide ou est tenu par la loi de reprendre ces produits défectueux, la propriété des produits concernés appartient au fournisseur. En outre, le client ne vendra pas, ne retravaillera pas et ne réutilisera pas les produits remplacés sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite expresse du fournisseur.

#### **4. Exclusions et limitations**

Le fournisseur et les clients conviennent expressément que cette *Garantie Limitée* ne s'applique pas aux modules suivants :

- Les clients ou les utilisateurs finaux ne respectent pas les manuels d'installation du produit du fournisseur, les spécifications du produit et les manuels d'entretien des dispositions pertinentes de l'installation, de l'utilisation et de l'entretien incorrects, ce qui entraîne des dommages au produit ou un fonctionnement anormal;
- Les défauts causés par la violation des conditions normales de transport ou de stockage ou des règles de transport et de stockage spécifiées par Maysun Solar après la livraison des modules aux clients;

- Les clients ou les utilisateurs finaux font une mauvaise utilisation, un abus, une négligence, un vandalisme ou un accident entraînant des dommages au produit ou un fonctionnement anormal;
- La panne de courant, la surtension, la foudre, l'inondation, l'incendie, les dommages accidentels ou d'autres événements indépendants de la volonté du fournisseur entraînent des dommages au produit ou un fonctionnement anormal du client ou de l'utilisateur final.
- Le produit est installé sur des équipements mobiles (à l'exception des systèmes de suivi photovoltaïque expressément agréés par le vendeur) tels que des véhicules, des navires, etc., ou sur des installations offshore (à l'exception des systèmes flottants à la surface de l'eau et des systèmes de projets de pieux tubulaires complémentaires pêche-photovoltaïque qui ont préalablement approuvé par le fournisseur);
- Le stress des clients ou des utilisateurs finaux dépasse la tension ou la surtension maximale du système;
- Défauts dans les modules de construction dans lesquels le client ou l'utilisateur final installe les modules;
- Les clients ou les utilisateurs finaux appliquent sous une chaleur extrême (se référant à la température dépassant la température ambiante de fonctionnement des modules) ou dans des conditions environnementales extrêmes, ou l'environnement d'application change rapidement, entraînant la corrosion, l'oxydation ou l'altération des produits par des produits chimiques, entraînant un produit endommagé ou fonctionnement anormal.

- Les clients ou les utilisateurs finaux ne paient pas le prix d'achat (en tout ou en partie) au fournisseur ou à sa société affiliée qui vend les modules sur le marché;
- Les clients ou les utilisateurs finaux utilisent le produit d'une manière qui enfreint les droits de propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits de brevet, les droits de marque, etc.) du fournisseur ou de tout tiers;
- En outre, le fournisseur a le droit de rejeter la réclamation du client lorsque l'identification du modèle et du numéro de série des modules est falsifiée, supprimée ou ne peut pas être clairement identifiée sans l'autorisation écrite du fournisseur.

## **5. Acquisition de la garantie et processus d'acquisition**

Si les clients pensent que les exigences de garantie normales peuvent être satisfaites, ils doivent envoyer un e-mail à la boîte aux lettres unifiée après-vente du service client de Maysun Solar dans les 6 semaines suivant la détection du défaut : [service@maysunsolar.com](mailto:service@maysunsolar.com) ou contacter directement le vendeur correspondant. L'e-mail doit inclure (1) une description détaillée du défaut, (2) la facture d'achat et (3) la date d'achat, (4) le numéro de modèle du panneau et (5) des photos et des détails du défaut avec le numéro de série indiqué sur le panneau (6) autres preuves photographiques ou vidéo de dommages au panneau dus à des causes non humaines. Si les clients ne notifient pas le fournisseur et ne fournissent pas les informations pertinentes aux points (1) à (6) ci-dessus, le fournisseur a le droit de refuser de traiter une réclamation sans responsabilité jusqu'à ce que le client ait fourni les informations pertinentes demandées par le fournisseur.

Après avoir reçu la demande de réclamation des clients et les documents d'information complets, le fournisseur examinera et évaluera la demande de réclamation pertinente. Si le fournisseur le juge nécessaire, les modules peuvent être renvoyés à l'usine du fournisseur pour être testés, et le

fournisseur fournir aux clients une autorisation de retour de marchandise (RMA). En l'absence d'autorisation de retour de marchandise, le fournisseur n'acceptera pas les modules retournés. Si les clients retournent le produit sans aucune autorisation, le risque (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages et la perte des marchandises) et le coût des produits connexes seront à la charge des clients. Avec l'approbation du service technique du fournisseur, les frais d'expédition raisonnables, nécessaires et documentés des modules liés aux réclamations "Garantie limitée du produit" et "Garantie limitée de puissance" seront remboursés par le fournisseur aux clients.

Le fournisseur a le droit de décider s'il y a lieu d'envoyer un représentant pour enquêter et vérifier le site d'installation des modules faisant l'objet de la réclamation, et les coûts encourus sont à la charge du fournisseur. Si le fournisseur décide d'envoyer un représentant sur le site d'installation du produit pour vérification, les clients doivent coopérer activement. Si les clients refusent au fournisseur d'entrer sur le site pour vérification sans motifs raisonnables, le fournisseur a le droit de retarder ou de refuser la procédure de demande de garantie à sa propre discrétion ; Si une agence de test tierce est requise (les deux parties doivent convenir, si les deux parties ne peuvent pas s'entendre, l'agence de test désignée par le fournisseur prévalent), les frais raisonnables encourus par l'agence de test tierce pour l'identification seront avancés par le client. Si l'agence de test tierce confirme et détermine que la responsabilité incombe au fournisseur, les coûts raisonnables et directs encourus pour le test peuvent être répercutés sur le fournisseur avec les preuves pertinentes, y compris les frais d'expédition, l'assurance de transport, les frais de test de laboratoire tiers, etc.

## **6. Clauses de limitation de la responsabilité**

À moins que le fournisseur n'accepte, signe et reconnaisse expressément d'autres obligations et responsabilités par écrit, les termes de cette garantie limitée remplacent et excluent expressément toutes les autres garanties, expresses ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties

commerciales de performance, d'adéquation à un usage, un objectif ou une application particulière, et d'autres obligations ou responsabilités du fournisseur. Dans toute la mesure permise par la loi, le Client comprend et accepte que le fournisseur ne soit pas responsable des dommages corporels ou matériels, ou de toute autre perte ou blessure découlant de ou en rapport avec les modules(y compris, sans limitation, tout défaut dans les composants, ou tout défaut dans l'utilisation et l'installation). Le fournisseur ne sera pas responsable des dommages accessoires, consécutifs ou spéciaux résultant de quelque cause que ce soit. Les pertes indirectes dues à l'indisponibilité des produits, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profit, la perte de production, la perte de production d'électricité, la perte d'opportunités commerciales, la perte de clientèle, l'augmentation des coûts d'exploitation ou la perte de revenus sont expressément exclues.

## **7. Force majeure**

En raison d'événements de force majeure tels que des catastrophes naturelles (incendies, inondations, tempêtes de neige, ouragans, tremblements de terre, foudre, épidémies), des changements dans l'ordre public, des guerres, des émeutes, des grèves et l'impossibilité d'obtenir une main-d'œuvre, des matériaux ou une capacité de production appropriés et suffisants, la technologie ou l'incapacité de produire et d'autres événements incontrôlables que Maysun Solar ne peut pas prévoir, y compris, mais sans s'y limiter, tout événement ou condition technique ou physique que Maysun Solar ne peut raisonnablement connaître ou comprendre lors de la vente de produits défectueux ou de la réclamation de garantie, entraînant Maysun Solar n'est pas en mesure d'exécuter ou retarde l'exécution de ses obligations en vertu de cette garantie limitée, et Maysun Solar ne sera pas responsable envers le client ou tout tiers.

## **8. Transférabilité**

Le client peut céder des droits en vertu de cette *Garantie limitée mondiale du module photovoltaïque* aux nouveaux propriétaires ultérieurs sur notification écrite au fournisseur, à condition que:

- ① Les modules restent intacts et inchangés sur le site d'installation initial;
- ② Le contrat de vente de modules n'a pas d'arriérés restants ou d'autres dettes (telles que des dommages-intérêts liquidés);
- ③ Le transfert doit être un transfert complet, et non un transfert partiel.
- ④ Le cessionnaire accepte d'être lié par tous les termes de cette *Garantie limitée mondiale du module photovoltaïque*.

Maysun Solar a le droit de refuser d'accepter la demande de garantie faite par les utilisateurs finaux à moins que les utilisateurs finaux soumettent par écrit et fournissent des documents qui peuvent être reconnus par Maysun Solar et peuvent prouver que les droits de garantie ont été transférés à l'utilisateur final;

## **9. Clauses séparables**

Si une partie des stipulations ou clauses de la présente *Garantie limitée mondiale du module photovoltaïque* est jugée invalide, inutile ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres stipulations ou clauses de la présente *Garantie limitée mondiale du module photovoltaïque*, et sera considérée comme séparée des dispositions ou des clauses des autres parties.